



**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du lundi 22 mai 2023**

DEL-2023-22

Le lundi vingt-deux mai deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures onze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le quinze mai deux mille vingt-trois, convocation diffusé le même jour s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIENT ABSENT EXCUSES : Mme Mégane CORDELLE, M. Jean-François THOLLET qui donne pouvoir à Mme Véronique THOLLET, M. José CUETO qui donne pouvoir à M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Marie BRIARD qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Sam DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Agnès SURATEAU

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 8

Nombres de suffrages exprimés : 11

Objet : Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de voirie du Contrat Rural.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport des analyses des offres pour la réalisation des travaux de voirie du Contrat Rural,

Vu la loi N° 936122 du 29 janvier 1993 modifiée relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu les avis de la commission communale d'Appels d'Offres & Ouverture des plis,

Vu le rapport des analyses des offres sur les motifs du choix de l'entreprise retenue (documents annexés à la présente délibération),

Considérant que l'entreprise SO TRA BA Ferme du Grand Bervilliers 77150 FEROLLES ATTILY a été retenue pour un montant de 323 610,00 euros hors taxes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- Approuve le choix de l'entreprise SO TRA BA Ferme du Grand Bervilliers 77150 FEROLLES ATTILY
- Autorise Monsieur le Maire à signer le Marché à Procédure Adaptée avec l'entreprise SOTRABA pour un montant de 323 610,00 euros hors taxes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au Marché à Procédure adaptée ainsi qu'aux éventuels avenants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à Quiers, le 22 mai 2023

Par délégation du Maire l'Adjoint, Gérard FABRE

